



Notice annuelle

Le 4 décembre 2007

Mise en garde concernant les énoncés prévisionnels

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») peut, à l'occasion, faire des énoncés prévisionnels, écrits ou oraux, au sens de la réglementation en vigueur en matière de valeurs mobilières, y compris des énoncés relatifs à son plan d'affaires et à ses objectifs financiers. Ces énoncés sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative de tels termes, ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

De par leur nature, ces énoncés prévisionnels sont fondés sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prévisionnels ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts. Même si la Banque considère que les attentes reflétées dans ces énoncés prévisionnels sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avèreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prévisionnels pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prévisionnels, et ce, en raison de divers facteurs significatifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'activité des marchés financiers, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et les conditions économiques en général, les développements de nature législative et réglementaire, la concurrence, les cotes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'environnement technologique. La Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Les documents publics déposés par la Banque, et disponibles sur le site www.sedar.com, fournissent de plus amples renseignements sur les risques, les incertitudes et les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prévisionnels, écrits ou oraux, émis par elle-même ou en son nom, sauf dans la mesure requise par la réglementation en matière de valeurs mobilières.

TABLE DES MATIÈRES

1.	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	4
1.1	Nom, adresse et constitution	4
1.2	Liens intersociétés.....	4
2.	DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	4
2.1	Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices.....	4
3.	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ.....	7
3.1	Description générale de l'activité	7
3.2	Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise.....	9
3.3	Facteurs de risque	12
4.	DIVIDENDES.....	12
5.	STRUCTURE DU CAPITAL	13
5.1	Description générale de la structure du capital	13
5.2	Cotes (attribuées par les agences de notation de crédit)	13
6.	MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	15
6.1	Cours et volume des opérations	15
7.	TITRES ENTIÈRES	17
8.	ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	17
8.1	Nom, poste et titres détenus	17
9.	POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI.....	19
9.1	Poursuites.....	19
9.2	Application de la loi.....	19
10.	AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES.....	19
11.	INTÉRÊTS DES EXPERTS	19
11.1	Nom des experts.....	19
12.	INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION	19
12.1	Mandat du comité de vérification	19
12.2	Composition du comité de vérification.....	19
12.3	Formation et expérience pertinentes	20
12.4	Politiques et procédures d'approbation préalable	21
12.5	Honoraires pour les services du vérificateur externe (ventilés par catégorie)	22
13.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	22
	ANNEXE A	24

Note : À moins d'indication contraire, toute l'information contenue dans la présente notice annuelle est en date du 31 octobre 2007. Les références au Rapport de gestion 2007 et aux États financiers 2007 sont des références au rapport de gestion et aux états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2007. Les références aux Rapports annuels sont des références aux rapports annuels de la Banque Laurentienne du Canada. Tous les documents auxquels il est fait référence dans la présente notice annuelle sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com) et sont incorporés à la présente notice annuelle par renvoi.

1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 Nom, adresse et constitution

La dénomination sociale complète de l'émetteur est Banque Laurentienne du Canada (la « Banque »). Son siège social est situé au 1981, avenue McGill College, Montréal (Québec), Canada, H3A 3K3.

La Banque est constituée en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada). Elle fut fondée à Montréal en 1846 comme société mutuelle d'épargne. Elle est devenue une société par actions en vertu d'une charte octroyée le 27 avril 1871 aux termes d'une loi du Parlement du Canada concernant les banques d'épargne. La Banque était connue, avant le 28 septembre 1987, sous le nom de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal. C'est à cette date que la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe II de la *Loi sur les banques* (Canada), aux termes de lettres patentes alors émises par le ministre des Finances du Canada. Le 1^{er} janvier 1994, la Société financière Desjardins-Laurentienne est devenue l'actionnaire majoritaire de la Banque suite à son acquisition de la société-mère de la Banque, La Corporation du Groupe La Laurentienne. Le 12 novembre 1997, la Société financière Desjardins-Laurentienne, qui détenait 57,5 % des actions ordinaires de la Banque, a vendu celles-ci par voie d'une distribution secondaire. De ce fait, la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe I de la *Loi sur les banques* (Canada).

1.2 Liens intersociétés

Les principales filiales de la Banque sont : B2B Trust; Trust La Laurentienne du Canada Inc.; BLC Trust; Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.; BLC Services financiers inc.; BLC Gestion de placements inc.; et V.R. Holding Insurance Company Ltd. La Banque détient 100 % des actions émises et en circulation de toutes ces filiales. Toutes ces filiales sont constituées ou prorogées au Canada en vertu d'une loi fédérale, à l'exception de V.R. Holding Insurance Company Ltd., qui est constituée en vertu d'une loi de la Barbade.

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Exercice financier 2005

Le 31 décembre 2004, le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) a entériné l'entente intervenue entre la Banque et le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 434 (SEPB-CTC-FTQ), et a procédé par ordonnance à la mise à jour du certificat d'accréditation du Syndicat. Cette entente mettait fin au débat juridique entre les parties suite à l'introduction, par le Syndicat, d'une demande de réexamen et de clarification de son certificat d'accréditation en octobre 2001.

Suite à l'échéance, le 30 juin 2001, de la convention collective entre la Banque et le Syndicat, un tribunal d'arbitrage auquel les parties avaient convenu de soumettre leur différend a rendu deux décisions au cours de l'année financière 2005. La première décision traitant des aspects monétaires a été rendue le 10 décembre 2004 et la deuxième sur les dispositions normatives de la convention collective a été rendue le 4 mars 2005. La décision finale du tribunal prévoit que la convention collective vient à échéance le 31 décembre 2007.

La Banque a remboursé par anticipation, le 15 décembre 2004, les débetures série 8, pour un montant nominal de 100 millions \$. Également, les débetures série 6 ont été remboursées par anticipation le 18 octobre 2005 pour un montant nominal de 50 millions \$. De l'information additionnelle concernant ces deux transactions est présentée à la page 85 du Rapport annuel 2005.

En date du 31 décembre 2004, la Banque a conclu une entente avec l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. selon laquelle cette dernière a fait l'acquisition de la totalité des actions de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc., une société de gestion d'actifs. Le prix de vente s'est élevé à près de 68 millions \$. Cette transaction était assortie, entre autres, de certaines clauses de récupération et d'une entente de distribution de fonds communs de placement d'une durée initiale de 10 ans se terminant le 31 décembre 2014. Cette entente a subséquemment été prolongée jusqu'en 2016 au cours de l'exercice 2006. De l'information supplémentaire concernant cette transaction est présentée aux pages 30, 78 et 79 du Rapport annuel 2005.

Plusieurs initiatives ont été lancées par les Services financiers aux particuliers durant l'année 2005. En effet, des ententes exclusives ont été conclues avec Services financiers Western Union (Canada), inc. et Société en commandite Métrocom (l'entreprise qui gère les espaces commerciaux du métro de Montréal). De plus, au cours de l'exercice 2005, six nouvelles boutiques de services financiers ont été ouvertes. Aussi, avec l'objectif d'optimiser le réseau des succursales, des rénovations ont été réalisées dans plusieurs succursales. Au 31 décembre 2005, près de 20 % des succursales du réseau avaient fait l'objet de rénovations. De nouveaux produits et services ont aussi été introduits, dont le programme Complicité, lequel comprend une carte de crédit, des forfaits transactionnels et des prêts hypothécaires assortis de certaines caractéristiques. Ce programme bancaire, destiné aux 550 000 membres de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) ainsi qu'à leurs familles, a été lancé le 12 octobre 2005.

Au cours du troisième trimestre 2005, des changements ont été effectués à la structure d'entreprise de la Banque. Les activités des principales lignes d'affaires (Services financiers aux particuliers, Services financiers aux entreprises et B2B Trust) ont été regroupées sous la direction de M. Réjean Robitaille, qui était jusqu'alors responsable des Services financiers aux particuliers. M. Luc Bernard a alors assumé les fonctions de vice-président exécutif, Services financiers aux particuliers.

Par ailleurs, l'année 2005 a été marquée par l'ouverture de deux nouveaux centres d'affaires commerciales au Québec pour la ligne d'affaires des Services financiers aux entreprises. Ces ouvertures sont en lien avec la stratégie de cette ligne d'affaires d'être encore plus près de la clientèle et de favoriser le développement d'affaires. Aussi, des activités de marketing ont été mises en œuvre en ciblant des clientèles bien précises.

Au cours de l'année 2005, B2B Trust a conclu de nouvelles ententes de distribution de prêts à l'investissement avec deux compagnies de fonds communs de placement et deux compagnies d'assurance. Au début de l'année 2005, la Banque a décidé de concentrer auprès de B2B Trust les activités de son centre de prêt courtier hypothécaire à Toronto. Bien connu dans ce domaine pour l'excellence de son service, ce centre offre une gamme de prêts et de marges hypothécaires complète.

Valeurs mobilières Banque Laurentienne a quant à elle procédé à l'embauche de plusieurs nouveaux représentants et à l'ouverture de trois bureaux au cours de l'année 2005.

Exercice financier 2006

Durant l'exercice 2006, année de son 160^e anniversaire, la Banque a continué son développement dans le cadre de son plan d'affaires stratégique. Notamment, la Banque a poursuivi la revitalisation de son réseau avec l'ajout de deux nouvelles boutiques de services financiers et de quatre nouveaux bureaux de Valeurs mobilières Banque Laurentienne. Également, plusieurs succursales ont été rénovées dont quelques unes en boutiques de services financiers.

En janvier 2006, la Banque a procédé à une nouvelle émission de débentures 4,90 % série 10, échéant en janvier 2016, pour un montant de 150 millions \$. Également, la Banque a remboursé par anticipation, en juin 2006, la totalité de ses débentures série 9 pour un montant nominal de 150 millions \$. De l'information additionnelle concernant ces transactions est présentée aux pages 41 et 79 du Rapport annuel 2006.

Plusieurs initiatives et actions ont été entreprises par les Services financiers aux entreprises. Toujours dans l'optique de concentrer ses activités dans les marchés où elle détient une position stratégique ou un avantage concurrentiel, la Banque a vendu, le 31 décembre 2005, la participation de 51 % qu'elle détenait dans Corporation financière Brome inc. De plus, les Services financiers aux entreprises se sont dotés, en mai 2006, d'une nouvelle signature MAXAffaires afin d'encore mieux se positionner auprès des PME. Afin d'améliorer l'efficacité de traitement de dossiers commerciaux, la Banque a conclu, en octobre 2006, une entente avec Covarity inc., un chef de file dans le domaine des solutions de gestion de prêts commerciaux sur demande. Cette entente permet entre autres, d'automatiser la gestion continue des prêts commerciaux sur marge et d'améliorer de façon importante les mesures de gestion des risques.

En janvier 2006, B2B Trust a conclu une nouvelle entente de distribution de prêts REER avec Gestion de patrimoine Assante, qui compte quelque 1 000 conseillers financiers. Au mois de novembre 2006, Fidelity Investments Canada Limited a choisi B2B Trust à titre de fournisseur pour un programme de prêts à l'investissement.

Valeurs mobilières Banque Laurentienne a continué sa croissance notamment par la création, en mai 2006, d'une nouvelle division de courtage institutionnel dans le marché des actions. Cette nouvelle division dessert les investisseurs institutionnels en offrant des services de recherche, de vente, de négociation et d'investissement. La clientèle ciblée est majoritairement les PME.

En juin 2006, M. Raymond McManus, président et chef de la direction de la Banque, a annoncé sa décision de prendre sa retraite au début de l'année 2007. M. Réjean Robitaille a été nommé chef de l'exploitation le 16 juin 2006 et a par conséquent été désigné comme le successeur de M. McManus.

Exercice financier 2007

Le début de l'exercice financier 2007 a été marqué par la nomination, le 7 novembre 2006, de M. Réjean Robitaille comme président et chef de la direction de la Banque. Cette nomination a pris effet le 13 décembre 2006. M. Raymond McManus, qui a occupé les fonctions de président et chef de la direction de la Banque du 1^{er} août 2002 jusqu'au 12 décembre 2006, est demeuré en poste à titre de proche conseiller du nouveau président jusqu'au 2 février 2007, après quoi il a pris sa retraite. M. Robitaille a entamé son mandat en définissant les trois priorités de la Banque pour l'exercice 2007, soit l'augmentation de sa rentabilité, l'amélioration de son efficacité opérationnelle et le développement de son capital humain.

En mai 2007, la Banque a annoncé être la première banque au Québec à implanter de nouvelles mesures de sécurité pour les clients qui effectuent des transactions via les services d'accès BLCDirect par Internet. Également en mai, le site Internet de la Banque a remporté le 3^e rang des 25 meilleurs sites de commerce électronique québécois, selon l'Indice Internet SECOR-Commerce, ce qui correspond à la première position de l'industrie bancaire.

En août 2007, dans le contexte de la crise de liquidités affectant le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs, la Banque annonçait son soutien à l'« entente de Montréal » conclue le 16 août 2007 et confirmait que la Banque et ses filiales ont une exposition limitée aux conduits couverts par cette entente. Les titres émis par les conduits couverts par l'« entente de Montréal » et détenus par la Banque totalisent environ 20 millions \$. La Banque n'est pas un fournisseur de facilité de crédit pour aucun conduit bancaire ou non-bancaire et aucun client particulier de la Banque ou de son courtier Valeurs mobilières Banque Laurentienne ne détient avec elle de papiers émis par ces conduits.

Le 31 octobre 2007, la Banque et le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 434 (SEPB-CTC-FTQ), représentant les employés syndiqués de l'institution, ont annoncé que les employés visés avaient accepté les dispositions d'une entente de principe intervenue entre la Banque et le Syndicat. La nouvelle convention collective entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et sera d'une durée de quatre ans.

Le développement des lignes d'affaires de la Banque au cours de l'exercice est décrit aux pages 9 à 23 du Rapport de gestion 2007.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours des trois derniers exercices financiers se retrouvent au Rapport de gestion 2007, aux notes afférentes aux États financiers 2007 (en particulier à la note 5 « Cessions et modification de participation »), aux pages 20 à 27 du Rapport annuel 2006 ainsi qu'aux pages 16 à 25 du Rapport annuel 2005.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Description générale de l'activité

La Banque est une institution bancaire œuvrant à travers le Canada qui offre des services financiers diversifiés à ses clients. Se démarquant par l'excellence de son service, sa simplicité et sa proximité, elle dessert les particuliers, ainsi que les petites et moyennes entreprises. Elle offre aussi ses produits à un vaste réseau externe d'intermédiaires financiers indépendants, par l'entremise de B2B Trust, de même que des services de courtage en valeurs mobilières via Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

La Banque Laurentienne est solidement implantée au Québec avec le troisième plus important réseau de succursales. Ailleurs au Canada, elle intervient dans des secteurs ciblés où elle occupe une position enviable. La Banque Laurentienne gère un actif au bilan de près de 18 milliards de dollars, de même que des actifs administrés de plus de 15 milliards de dollars. Elle compte 3 289 employés (équivalents temps plein).

Les sections suivantes présentent chacune des lignes d'affaires de la Banque. Des renseignements supplémentaires, incluant de l'information financière, sur celles-ci et sur les secteurs corporatifs de la Banque sont présentés aux pages 9 à 23 du Rapport de gestion 2007 et à la note 27 « Information sectorielle » aux États financiers 2007.

3.1.1 Services financiers aux particuliers

À travers son réseau de 157 succursales et 338 guichets automatiques, la Banque offre une gamme complète de produits et services financiers, soit toute une série de produits transactionnels, des solutions hypothécaires, des prêts et marges de crédit, des produits d'investissement comme des certificats de placement garantis, des dépôts à terme et des fonds communs de placement (par le biais de sa filiale BLC Services financiers), des régimes enregistrés tels que les REER, les FERR et les REEE, des produits de cartes de crédit VISA et de cartes de paiement, ainsi que de l'assurance crédit. Elle offre aussi à ses clients des services de financement par l'intermédiaire d'un réseau constitué de courtiers hypothécaires et de courtiers immobiliers, de même que du financement en milieu de vente par l'entremise de plus de 3 500 marchands indépendants.

Les filiales Trust La Laurentienne du Canada et BLC Trust (membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada et détentrices d'un permis délivré en vertu de la *Loi sur l'assurance-dépôts* (Québec)), offrent également une variété de dépôts à terme et de placements garantis.

La Banque offre également dans ses succursales, en exclusivité dans le domaine bancaire au Québec, les produits et services de Western Union, soit des services de transfert de fonds et de paiement de factures.

Au 31 octobre 2007, les principaux actifs de la ligne d'affaires Services financiers aux particuliers, soit les hypothèques résidentielles et les prêts personnels, ont atteint 6,0 milliards \$ et 2,3 milliards \$ respectivement.

3.1.2 Services financiers aux entreprises

Les services financiers aux entreprises offrent une large sélection de produits et services financiers aux PME et aux entreprises des secteurs immobilier et agricole. La Banque se distingue grâce à ses produits compétitifs, à sa capacité d'innovation pour répondre à la multitude de défis d'affaires que rencontrent ses clients, mais surtout par la qualité supérieure de son service. Elle offre ses produits et services par le biais de 29 centres d'affaires commerciales au Canada (soit treize centres d'affaires au Québec pour le financement aux PME, trois centres d'affaires en Ontario pour le financement aux moyennes entreprises, six centres de financement spécialisés en financement immobilier à travers le Canada et sept centres spécialisés au Québec pour le financement agricole).

Les principaux actifs de la ligne d'affaires, soit les prêts commerciaux ainsi que les prêts hypothécaires commerciaux, ont totalisé respectivement 1,2 milliard \$ et 0,7 milliard \$ au 31 octobre 2007.

3.1.3 B2B Trust

B2B Trust offre des produits et des services financiers de grande qualité aux intermédiaires financiers indépendants destinés à être distribués à leurs clients. B2B Trust s'est forgée une place de chef de file dans le marché canadien en appuyant ces intermédiaires dans leurs activités de gestion de patrimoine et de services financiers. B2B Trust forme également des alliances de distribution et établit des relations d'affaires solides à travers cinq canaux de distribution, soit les émetteurs et distributeurs de fonds communs de placement, les maisons de courtage en placements, les courtiers d'assurances, les courtiers hypothécaires et les courtiers de dépôts, afin de les aider à développer leurs affaires, tout en respectant la relation privilégiée qu'ils entretiennent avec leurs clients. B2B Trust compte présentement 47 ententes de distribution et dessert ainsi plus de 16 000 professionnels à travers le Canada.

L'éventail de produits et services financiers fourni par B2B Trust comprend des prêts à l'investissement et des prêts REER, des prêts et marges de crédit hypothécaires, des produits et services bancaires, des comptes enregistrés autogérés et des dépôts de courtiers.

La ligne d'affaires B2B Trust comptait 5,4 milliards \$ en dépôts de courtiers, 2,3 milliard \$ en prêts à l'investissement et prêts REER, ainsi que 1,2 milliard \$ en prêts hypothécaires en date du 31 octobre 2007. La société administre également 5,2 milliards \$ en comptes autogérés.

3.1.4 Valeurs mobilières Banque Laurentienne

Courtier de plein exercice, Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL) offre une gamme complète de produits et services d'investissement regroupés sous cinq divisions : Institutionnel – Revenu fixe, Institutionnel – Actions, Services aux particuliers, Courtage à escompte, Services aux institutions.

Sa division Institutionnel – Revenu fixe est réputée pour sa forte présence auprès des gouvernements et des émetteurs corporatifs au niveau du financement ainsi que des marchés secondaires. Sa division Institutionnel – Actions, créée en mai 2006, offre des services de recherche, de vente, de négociation et d'investissement aux PME.

Avec 14 bureaux de courtage au Québec et en Ontario, ses divisions Services aux particuliers et Courtage à escompte sont en pleine expansion. Depuis le premier trimestre 2006, VMBL offre à sa clientèle par le biais de sa division Courtage à escompte, une plate-forme obligataire via Internet. VMBL fournit également une gamme complète de services administratifs d'arrière guichet à une clientèle diversifiée. Son programme Immigrants investisseurs permet par ailleurs d'accompagner les personnes souhaitant immigrer au Québec et qui répondent à certains critères d'actifs minimaux.

VMBL compte près de 70 conseillers en placement. La division Services aux particuliers compte un peu moins de 2,0 milliards \$ d'actifs sous gestion tandis que la division Courtage à escompte, environ 200 millions \$.

3.1.5 Autres

Outre ses quatre lignes d'affaires, la Banque compte cinq secteurs corporatifs principaux: Affaires corporatives, Ressources humaines, Crédit, Trésorerie, ainsi que Finances, administration et développement stratégique. Ces secteurs supportent les opérations de la Banque et contribuent directement à son positionnement dans le marché et à l'atteinte de ses objectifs.

3.2 Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise

3.2.1 Marchés et concurrence

La Banque est solidement implantée au Québec avec le troisième plus important réseau de succursales et est un joueur performant dans des marchés bien choisis ailleurs au Canada. Au 31 octobre 2007, 41 % des prêts totaux de la Banque provenaient de l'extérieur du Québec. Elle se classe au septième rang des banques à charte canadiennes (Annexe I) sur la base des actifs.

L'industrie des produits et services financiers est une industrie à maturité dans laquelle se retrouvent plusieurs types de concurrents (notamment les banques à charte canadiennes, les banques étrangères, les sociétés de fiducie et de prêt, les caisses populaires, les sociétés

d'assurance, les sociétés de financement alternatif, les maisons de fonds communs de placement, les courtiers indépendants et les courtiers en valeurs mobilières). La Banque est en concurrence avec ceux-ci dans tous les secteurs de ses activités. Les différents facteurs de différenciation entre les fournisseurs de produits et services financiers sont, entre autres, les taux et les prix offerts sur les produits et services, la qualité du service, la gamme et la flexibilité des produits et services, la proximité ainsi que la technologie utilisée.

3.2.2 Prêts

Afin d'encadrer les risques de crédit, la Banque s'est dotée de politiques de crédit et de politiques de gestion financière incluant des limites quant aux engagements maximums qui peuvent être pris envers un emprunteur individuel, commercial ou une institution financière.

À l'intérieur des limites fixées pour les crédits octroyés à des emprunteurs commerciaux, des sous-limites ont été établies afin d'encadrer les risques que la Banque est prête à prendre dans certains secteurs jugés plus risqués. Les sous-limites s'appliquent tant aux engagements individuels qu'aux engagements par secteur d'industrie ou produit.

Finalement, la Banque s'est donnée des limites d'engagement de prêts par région. Les politiques de la Banque excluent la possibilité de consentir des prêts hors du Canada. Toute exception aux politiques doit être approuvée par le comité de gestion des risques du conseil d'administration.

3.2.3 Développement de produits

Soucieuse de toujours offrir des produits et services répondant aux besoins de ses clients, la Banque évalue sur une base continue la pertinence de son offre de produits et effectue les recherches nécessaires pour en assurer l'optimisation. Le développement de ses produits s'effectue essentiellement à l'interne, grâce au savoir-faire des spécialistes de chaque ligne d'affaires et d'experts en marketing, et constitue une activité normale et régulière de la Banque.

3.2.4 Compétences et connaissances spécialisées

Le succès des activités d'une institution financière repose entre autres sur les compétences et l'expertise de ses ressources humaines. Conséquemment, le recrutement de ressources compétentes, la formation continue et le transfert de connaissances constituent des activités essentielles et cruciales aux performances de la Banque. Bien que le marché de l'emploi soit très concurrentiel, la qualité des conditions de travail qu'offre la Banque et les défis qu'elle propose lui permettent d'avoir accès aux ressources nécessaires à son bon fonctionnement. La compétence de son personnel constitue un atout certain pour la Banque.

3.2.5 Actifs incorporels

La Banque accorde une valeur importante à ses marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle. Elle a enregistré ou procédé à la demande d'enregistrement d'une variété de noms commerciaux et de marques de commerce. Elle effectue le suivi de ses droits en la matière, dont la durée et les répercussions sont variables.

3.2.6 Dépendance économique

De par la nature de ses activités et de ses ressources, la Banque est très autonome dans ses opérations. Elle a cependant conclu des ententes avec certains fournisseurs qui lui procurent des services stratégiques en impartition. Ainsi, la Banque a conclu avec des fournisseurs de technologies informatiques des ententes pour le traitement et l'exécution de toutes les opérations

liées à ses systèmes informatiques centraux. Toujours dans le domaine informatique, la Banque a confié le développement, le maintien et l'entretien de ses applications bureautiques et spécialisées à certaines firmes de consultation en systèmes d'information.

3.2.7 Cycle des activités

De façon générale, les activités de la Banque suivent les cycles économiques et les fluctuations saisonnières sont relativement faibles. Cependant, le deuxième trimestre de l'année financière, qui compte moins de jours que les autres (soit 89 jours comparativement à 92 jours pour les trois autres trimestres) engendre des revenus nets d'intérêt moins élevés. Ces revenus comptent en général entre 50 % et 67 % des revenus totaux de la Banque et sont particulièrement affectés par cette période plus courte. Des renseignements supplémentaires à cet effet se retrouvent à la page 54 du Rapport de gestion 2007.

3.2.8 Protection de l'environnement

Les lois et règlements en matière d'environnement peuvent entraîner certains risques financiers. Dans ses procédures d'évaluation du crédit et d'acquisition de biens, la Banque prend donc en considération les questions environnementales afin de veiller à ce que ses intérêts soient raisonnablement protégés. Jusqu'à maintenant, les risques découlant des questions environnementales n'ont pas eu d'effet important sur les activités ou les résultats de la Banque.

De par la nature des activités de la Banque, les exigences en matière de protection de l'environnement ont peu d'incidence sur elle. La Banque est cependant soucieuse de gérer adéquatement ses ressources de façon à limiter les impacts de ses activités sur l'environnement, en favorisant notamment le recyclage et l'utilisation optimale des ressources matérielles.

3.2.9 Réorganisations

De l'information relative à la nature et aux résultats des réorganisations importantes de la Banque ou de ses filiales est présentée à la rubrique « Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices » de la présente notice annuelle.

3.2.10 Politiques sociales

La Banque se préoccupe d'agir en bon citoyen corporatif et de contribuer au mieux-être de la collectivité. C'est ainsi que la Banque a mis sur pied une fondation dont la mission est de gérer tous les dons que la Banque accorde à la communauté. De même, à chaque année, environ 1 % des bénéfices nets après impôts de la Banque sont versés sous forme de dons à des organismes de bienfaisance et à des institutions assurant des services à la population. La Banque concentre ses actions dans un certain nombre de secteurs et ses priorités sont de : bâtir l'avenir des jeunes, contribuer à une société en santé, encourager l'entraide et s'impliquer avec passion. Ce dernier volet encourage les employés à s'impliquer dans leur communauté.

D'autre part, l'équité en matière d'emploi constitue pour la Banque une préoccupation importante et un enjeu prioritaire en gestion des ressources humaines. Soucieuse d'assurer à tous ses employés et à tous les candidats potentiels des opportunités d'emploi égales, la Banque a mis en place une politique d'équité en matière d'emploi, en conformité avec la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada). La Banque reconnaît que certains membres de groupes minoritaires désignés par la loi font face encore de nos jours à des difficultés particulières sur le marché du travail. La Banque a entrepris de réaliser l'équité en matière d'emploi en déterminant et en supprimant les obstacles à la carrière des membres des groupes désignés découlant de ses systèmes, règles et usages en matière d'emploi. La Banque travaille également à réaliser l'équité

en matière d'emploi par l'instauration de règles et d'usages positifs et par la prise de mesures raisonnables d'adaptation pour que le nombre de membres des groupes désignés dans chaque catégorie professionnelle de son effectif reflète leur représentation dans la société.

La Banque s'est également dotée d'une politique sur le harcèlement en milieu de travail, laquelle est applicable à tous les employés de la Banque et de ses filiales ainsi qu'à toute personne fournissant des services à la Banque. La politique de la Banque tient compte des dispositions du *Code canadien du travail*, de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* ainsi que des lois provinciales portant sur les droits de la personne, lesquelles interdisent le harcèlement. La politique sur le harcèlement en milieu de travail fait en sorte que tout employé bénéficie de l'accès à un mécanisme rapide et confidentiel de résolution des plaintes, lequel peut mener à la prise de mesures jugées appropriées par la Banque, selon les circonstances.

3.3 Facteurs de risque

L'information relative aux facteurs de risque importants pour la Banque est présentée au Rapport de gestion 2007, à la section « Cadre de gestion intégrée des risques », aux pages 56 à 67 et à la note 21 « Gestion des risques liés aux instruments financiers » aux États financiers 2007. Référence est également faite à la « Mise en garde concernant les énoncés prévisionnels » contenue à la page 2 de la présente notice annuelle.

4. DIVIDENDES

À l'égard des périodes indiquées ci-dessous, la Banque a déclaré les dividendes suivants :

Dividendes déclarés			
	2007	2006	2005
	Par action en \$	Par action en \$	Par action en \$
Actions ordinaires	1,16	1,16	1,16
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 9	1,50	1,50	1,50
Série 10	1,31	1,31	1,31

Lors de sa réunion du 4 décembre 2007, le conseil d'administration a approuvé une augmentation du dividende trimestriel de 0,03 \$, ou 10 %, à 0,32 \$ par action ordinaire. Des renseignements supplémentaires à ce sujet se retrouvent à la page 46 du Rapport de gestion 2007.

Restrictions

En vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à la Banque de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, elle violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance du capital et de liquidités ou les directives du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) à l'égard du capital ou des liquidités de la Banque.

Les détenteurs d'actions privilégiées de catégorie A de toute série ont priorité sur les détenteurs d'actions ordinaires de la Banque quant au droit de recevoir les dividendes déclarés par le conseil d'administration selon les montants précisés ou déterminables conformément aux dispositions relatives à chaque série.

Politique

La Banque vise à payer un dividende sur ses actions ordinaires qui se situe dans une fourchette de 40 % à 50 % du bénéfice net par action, tout en s'assurant de maintenir un capital optimal pour supporter ses opérations. Le niveau de paiement de dividende sur actions ordinaires de la Banque pourra, toujours en s'assurant de maintenir un capital optimal pour supporter ses opérations, se situer à l'extérieur de la fourchette de 40 % à 50 % du bénéfice net par action lorsque :

- le bénéfice net par action est affecté par le résultat d'opérations ou d'événements de nature non récurrente;
- le bénéfice net par action se situe à un niveau hors de la normale et que les prévisions laissent entrevoir un retour du bénéfice net par action à un niveau normal.

Pour l'exercice financier 2008, le niveau de paiement de dividende sur actions ordinaires de la Banque pourrait se situer en-deçà de 40 % du bénéfice net par action afin qu'un niveau de capital optimal soit maintenu pour supporter les opérations de la Banque. Ceci s'explique en grande partie par l'augmentation de l'actif de la Banque qui requiert davantage de capital.

5. STRUCTURE DU CAPITAL

5.1 Description générale de la structure du capital

De l'information sur la structure du capital de la Banque est disponible aux pages 44 à 46 du Rapport de gestion 2007 ainsi qu'à la note 15 « Capital-actions » aux États financiers 2007.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit pour chaque action détenue à un vote à toutes les assemblées des actionnaires, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'actions privilégiées d'une ou de plusieurs séries ont le droit de voter en vertu de la loi. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes, à mesure que le conseil d'administration en déclare, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées. En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de participer proportionnellement à toute distribution du reliquat des biens de la Banque.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 9 peuvent être consultées au Prospectus simplifié définitif daté du 25 octobre 2001, et plus particulièrement aux pages 5 à 9, relatif à l'émission de cette série d'actions.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 10 peuvent être consultées au Prospectus simplifié définitif daté du 6 avril 2004, et plus particulièrement aux pages 5 à 9, relatif à l'émission de cette série d'actions.

5.2 Cotes (attribuées par les agences de notation de crédit)

L'information relative aux cotes attribuées par les agences de notation de crédit se retrouve aux tableaux ci-dessous ainsi qu'à la page 47 du Rapport de gestion 2007.

Standard & Poor's (S&P)

Dépôts et dettes	BBB	<ul style="list-style-type: none">BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de S&P
Déventures subordonnées	BBB-	<ul style="list-style-type: none">BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de S&PLe signe «-» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie
Actions privilégiées	BB+ [ou P-3 (haut) selon le groupe de référence canadien]	<ul style="list-style-type: none">BB+ correspond au cinquième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de S&PLe signe «+» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche supérieure de la catégorie
Instruments à court terme	A-2 [A-2 selon le groupe de référence canadien]	<ul style="list-style-type: none">A-2 correspond au deuxième rang, sur six, des catégories de crédit à court terme de S&P

Dominion Bond Rating Service Limited (DBRS)

Dépôts et dettes	BBB	<ul style="list-style-type: none">BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de DBRS
Déventures subordonnées	BBB (bas)	<ul style="list-style-type: none">BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de DBRSLa désignation «bas» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie
Actions privilégiées	Pfd-3	<ul style="list-style-type: none">Pfd-3 correspond au troisième rang, sur six, des catégories de crédit des actions privilégiées de DBRS
Instruments à court terme	R-2 (haut)	<ul style="list-style-type: none">R-2 correspond au deuxième rang, sur six, des catégories de crédit à court terme de DBRSLa désignation «haut» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche supérieure de la catégorie

Une cote ne vaut pas une recommandation d'achat, de vente ni de maintien des positions et l'agence de notation agréée qui l'a donnée peut la réviser ou la retirer à tout moment.

Perspectives sur les cotes attribuées par les agences de notation de crédit

En date de la présente notice annuelle, les perspectives sur les cotes attribuées par les agences de notation de crédit sont les suivantes :

S&P	Stable
DBRS	Positive

Une perspective sur une cote attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une cote de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (typiquement de six mois à deux ans). En déterminant une perspective, sont considérés tous changements dans les conditions d'affaires économiques et/ou fondamentales. Une perspective n'est pas nécessairement un précurseur d'un changement à la cote ou d'une éventuelle mesure à être prise. Les perspectives S&P signifient ce qui suit :

- « Positive » signifie que la cote pourrait être haussée
- « Négative » signifie que la cote pourrait être abaissée
- « Stable » signifie qu'il est peu probable que la cote change
- « En développement » signifie qu'une cote pourrait être haussée ou abaissée

Chaque catégorie de cote DBRS est complétée par une de trois perspectives possibles – « Positive », « Stable » et « Négative », ou « Sous revue ». La perspective aide à donner à l'investisseur une compréhension de l'opinion de DBRS au sujet de la tendance pour la cote en question. Toutefois, l'investisseur ne doit pas assumer qu'une perspective positive ou négative indique nécessairement qu'un changement à la cote est imminent.

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

6.1 Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX).

<u>Variation des cours et volume des opérations</u>			
Banque Laurentienne du Canada (Actions ordinaires) Symbole : « LB » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2006	30,24	28,79	1 370 000
Décembre 2006	30,60	29,18	1 350 000
Janvier 2007	31,05	30,05	1 410 000
Février 2007	31,69	30,35	1 590 000
Mars 2007	34,10	31,00	3 160 000
Avril 2007	33,29	32,11	1 150 000
Mai 2007	34,45	31,65	1 650 000
Juin 2007	35,79	33,58	2 360 000
Juillet 2007	40,20	34,98	3 340 000
Août 2007	38,39	33,06	2 260 000
Septembre 2007	44,28	36,57	3 630 000
Octobre 2007	45,08	41,21	2 060 000
Total			25 330 000

<u>Variation des cours et volume des opérations</u>			
Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 9) Symbole : « LB.PR.D » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2006	26,78	26,01	25 315
Décembre 2006	26,60	25,93	47 475
Janvier 2007	26,68	26,31	35 104
Février 2007	26,58	26,29	33 825
Mars 2007	26,49	25,81	80 299
Avril 2007	26,30	25,93	53 005
Mai 2007	26,23	25,01	65 970
Juin 2007	25,97	24,70	77 108
Juillet 2007	25,55	25,04	43 695
Août 2007	25,75	25,03	39 855
Septembre 2007	25,89	25,01	26 315
Octobre 2007	26,00	24,57	50 335
Total			578 301

<u>Variation des cours et volume des opérations</u>			
Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 10) Symbole : « LB.PR.E » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2006	26,79	26,10	54 410
Décembre 2006	26,78	26,46	29 491
Janvier 2007	26,79	26,01	35 160
Février 2007	26,69	26,05	38 790
Mars 2007	27,47	26,00	23 336
Avril 2007	26,29	25,40	44 207
Mai 2007	25,99	24,90	76 268
Juin 2007	25,02	23,78	81 922
Juillet 2007	24,82	23,91	47 550
Août 2007	24,70	23,71	52 235
Septembre 2007	24,42	23,11	58 622
Octobre 2007	23,79	21,36	96 264
Total			638 255

7. TITRES ENTIÉRCÉS

Désignation de la catégorie	Nombre de titres entiercés	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires	20 000	0,08 %

En date du 31 octobre 2007, 20 000 actions ordinaires de la Banque (représentant 0,08 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque) étaient détenues dans une fiducie dont Trust La Laurentienne du Canada est le fiduciaire et M. Raymond McManus est le bénéficiaire. Conformément aux modalités de son contrat d'emploi, M. McManus aura la pleine disposition de ces actions à compter du 1^{er} janvier 2008.

8. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

8.1 Nom, poste et titres détenus

Au 31 octobre 2007, en tant que groupe, les administrateurs et membres de la haute direction de la Banque sont, directement ou indirectement, véritables propriétaires ou exercent le contrôle ou une emprise sur 59 196 actions ordinaires de la Banque (représentant 0,248 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque).

Administrateurs

Les administrateurs de la Banque en date de la présente notice annuelle sont :

Nom	Lieu de résidence	Administrateur depuis	Principale occupation
Lise Bastarache	Candiac (Québec)	2006	Administratrice de sociétés et économiste
Jean Bazin	Île-des-Soeurs, Verdun (Québec)	2002 (et de 1990 à 2000)	Avocat-conseil, Fraser Milner Casgrain s.r.l.
Richard Bélanger	Lac-Beauport (Québec)	2003	Président, Groupe Toryvel inc.
Ève-Lyne Biron	Candiac (Québec)	2003	Présidente et chef de la direction, Laboratoire Médical Biron inc.
Isabelle Courville	Dorval (Québec)	2007	Présidente, Hydro-Québec TransÉnergie
L. Denis Desautels	Ottawa (Ontario)	2001	Cadre en résidence, École de gestion de l'Université d'Ottawa
Pierre Genest	Québec (Québec)	2006	Président du conseil, SSQ, Société d'assurance-vie inc.
Georges Hébert	Ville Mont-Royal (Québec)	1990	Président, Prosys-Tec inc.
Veronica S. Maidman	Toronto (Ontario)	2001	Présidente du conseil, Conseil consultatif, Equifax Canada Inc.
Pierre Michaud	Montréal (Québec)	1990	Président du conseil, Provigo inc.
Carmand Normand	North Hatley (Québec)	2004	Président exécutif du conseil, Addenda Capital inc.
Réjean Robitaille	La Prairie (Québec)	2006	Président et chef de la direction, Banque Laurentienne du Canada
Jonathan I. Wener	Hampstead (Québec)	1998	Président du conseil, Gestion Canderel inc.

Le mandat de tous les administrateurs se terminera à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque ou lors de l'élection ou la nomination de leurs successeurs.

Tous les administrateurs de la Banque ont occupé les postes actuels ou ont assumé des fonctions de direction dans les mêmes sociétés ou des sociétés associées au cours des cinq dernières années, à l'exception de Mme Lise Bastarache, qui était, avant février 2005, vice-présidente régionale – Québec, Gestion privée de RBC Groupe Financier; de M. Richard Bélanger, qui était, avant juin 2004, premier vice-président, Opérations de l'Est et Développement des affaires de Canfor Corporation; de Mme Isabelle Courville, qui était, avant janvier 2007, présidente du Groupe Grandes entreprises de Bell Canada et, avant juin 2003, présidente et chef de la direction du Groupe Bell Nordiq (Télébec NorthernTel); de M. Pierre Genest, qui était, avant avril 2006, administrateur de sociétés et, avant février 2006, président-directeur général du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.); et de M. Georges Hébert, qui était, avant juillet 2003, consultant en administration et gestion.

La Banque compte trois comités du conseil d'administration, dont les membres sont les suivants :

Comité de vérification : Lise Bastarache, Jean Bazin, Richard Bélanger (président), Isabelle Courville et L. Denis Desautels.

Comité de gestion des risques : Richard Bélanger, Pierre Genest, Georges Hébert, Veronica S. Maidman et Jonathan I. Wener (président).

Comité des ressources humaines et de régie d'entreprise : Ève-Lyne Biron, L. Denis Desautels, Pierre Michaud (président) et Carmand Normand.

Membres de la haute direction

Les membres de la haute direction de la Banque en date de la présente notice annuelle ainsi que leur lieu de résidence sont :

Nom	Poste	Lieu de résidence
Réjean Robitaille	Président et chef de la direction	La Prairie (Québec)
Luc Bernard	Vice-président exécutif, Services financiers aux particuliers et aux PME	Longueuil (Québec)
Robert Cardinal	Premier vice-président exécutif, Finances, administration et développement stratégique et chef de la direction financière	Brossard (Québec)
François Desjardins	Vice-président exécutif, Banque, et président et chef de la direction, B2B Trust	Longueuil (Québec)
Bernard Piché	Premier vice-président exécutif, Trésorerie, marchés financiers et courtage	Montréal (Québec)
Lorraine Pilon	Vice-présidente exécutive, Affaires corporatives et secrétaire	LaSalle (Québec)

Tous les membres de la haute direction de la Banque occupent leur poste actuel ou ont occupé d'autres fonctions de direction au sein de la Banque ou de ses filiales au cours des cinq dernières années.

9. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

9.1 Poursuites

L'information pertinente relative aux poursuites judiciaires se retrouve à la note 26 « Éventualités » aux États financiers 2007.

9.2 Application de la loi

Le 5 décembre 2006, une entente de règlement est intervenue entre B2B Trust et la Commission des valeurs mobilières du Manitoba relativement à des acquisitions de titres de sociétés privées sous contrôle canadien dans des REER autogérés survenues entre 1998 et 2000. En vertu de l'entente, B2B Trust a accepté de faire un paiement volontaire de 10 000 \$ au trésorier de la province, sans admission de responsabilité.

10. AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Banque est Services aux investisseurs Computershare inc. Les registres des transferts de chaque catégorie de titres de la Banque sont gardés à Chicago, Illinois (États-Unis).

11. INTÉRÊTS DES EXPERTS

11.1 Nom des experts

Le vérificateur externe de la Banque est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Le vérificateur externe a confirmé qu'il est indépendant conformément aux règles de déontologie applicables.

12. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

12.1 Mandat du comité de vérification

Le mandat du comité de vérification se retrouve à l'annexe A de la présente notice annuelle.

12.2 Composition du comité de vérification

Le comité de vérification de la Banque est composé de :

Richard Bélanger, président
Lise Bastarache
Jean Bazin
Isabelle Courville
L. Denis Desautels

Chacun des membres du comité est indépendant et possède des compétences financières au sens entendu par le Règlement 52-110 sur le comité de vérification.

12.3 Formation et expérience pertinentes

Richard Bélanger, FCA – M. Bélanger préside le comité de vérification de la Banque. Il est président de Groupe Toryvel inc., de Stetson Timberlands Inc. et de Theseus Capital inc. Avant juin 2004, il était premier vice-président, Opérations de l'Est et Développement des affaires de Canfor Corporation. Il a également été, entre autres, président et chef de la direction de Bois Daaquam inc. et président du conseil et chef de la direction de Produits forestiers Anticosti inc. De 1982 à 1992, il a été associé-directeur du cabinet de comptables agréés Bélanger, Girard, Lavoie, Mooney, qu'il a fondé, après avoir agi comme vérificateur pour le cabinet de comptables Raymond, Chabot, Martin, Paré.

M. Bélanger est comptable agréé depuis 1980. Il a reçu le titre de membre d'honneur (Fellow) et le Prix Émérite de l'Ordre des comptables agréés du Québec en mai 2004. Il est membre du conseil d'administration et, depuis 1997, du comité de vérification de Stella-Jones inc., une société inscrite en bourse, de même que membre du conseil des fiduciaires, membre du comité de vérification et président du comité de gouvernance et ressources humaines du fonds de revenu Genivar, une entité inscrite en bourse.

Lise Bastarache – Mme Bastarache est administratrice de sociétés et économiste. Avant février 2005, elle était vice-présidente régionale – Québec, Gestion Privée de RBC Groupe Financier et avant janvier 2001, analyste – Entreprises commerciales, Services aux entreprises, toujours pour RBC Groupe Financier. Mme Bastarache siège sur le conseil d'administration du Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et sur le conseil des fiduciaires de Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust, deux entités inscrites en bourse. Elle est également membre du conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton, où elle préside le comité des finances. Elle a siégé sur le conseil d'administration d'Énergie Nouveau-Brunswick jusqu'au 1^{er} novembre 2007.

Mme Bastarache détient un baccalauréat et une maîtrise en sciences économiques et a poursuivi une scolarité de doctorat en macro-économie.

L'Honorable Jean Bazin, C.R., LL.L., B. Comm – M. Bazin est avocat-conseil auprès du cabinet d'avocats Fraser Milner Casgrain s.r.l., auquel il s'est joint en 1965. Nommé Conseiller de la Reine en 1984, il a été membre du Sénat de 1986 à 1989 et a alors été membre du comité sénatorial permanent des finances nationales, du comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles, et du comité sénatorial permanent des affaires étrangères, duquel il a été vice-président. À travers les travaux de ces comités, il a notamment participé aux études portant sur le libre-échange.

M. Bazin a été ou est membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés non inscrites en Bourse et a été ou est membre du comité de vérification de plusieurs d'entre elles, où il a acquis une bonne compréhension du contrôle interne et des procédures de communication de l'information financière. Il est président du conseil de la Société générale de financement du Québec. Il siège également au conseil d'administration de Technologies Miranda inc., une société inscrite en bourse. Il a aussi travaillé avec d'importantes associations nationales et étrangères, entre autres le Forum des gens d'affaires Québec-Japon, qu'il a présidé en 1999.

Isabelle Courville - Isabelle Courville est présidente d'Hydro-Québec TransÉnergie depuis janvier 2007. Cette division, dont l'actif s'élève à plus de 16 milliards \$ et ses revenus à 2,6 milliards \$, exploite le plus vaste réseau de transport d'électricité de l'Amérique du Nord. Avant de se joindre à Hydro-Québec, Mme Courville était présidente du Groupe Grandes entreprises de Bell Canada, qui génère un chiffre d'affaires de 3 milliards \$. Précédemment, à titre de présidente et chef de la direction du Groupe Bell Nordiq, Mme Courville a procédé à la

création du fonds de revenu Bell Nordiq, le premier du genre dans l'industrie des télécommunications au Canada.

Mme Courville a acquis une vaste expérience de gestion tant au sein de sociétés à capital ouvert cotées en bourse et réglementées qu'auprès d'une société d'État. Elle a dirigé des entreprises possédant les plus hauts standards de gouvernance où elle a acquis une solide compétence en matière d'analyse et de présentation des états financiers ainsi qu'au niveau des règles de divulgation de l'information financière.

Ingénieure et avocate, Isabelle Courville a occupé des postes de haut niveau reliés à la gestion de l'approvisionnement, des investissements, des technologies ainsi que des alliances nationales et internationales. Elle siège au conseil d'administration de Technologies Miranda inc., une société inscrite en bourse, ainsi qu'aux conseils d'administration du NPCC (Northeast Power Coordinating Council), de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et la Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine. Lauréate du concours des 100 femmes les plus influentes au Canada en 2005 et 2006, Mme Courville a reçu, en 2007, le *McGill Management Achievement Award* pour sa contribution dans le monde des affaires et son engagement dans la communauté.

L. Denis Desautels, O.C., FCA – M. Desautels est cadre en résidence de l'École de gestion de l'Université d'Ottawa. Il est comptable agréé depuis 1964. Il a pratiqué à titre d'expert comptable, de vérificateur, et a été un des associés principaux du cabinet de comptables Ernst & Young (autrefois Clarkson Gordon) de 1964 à 1991. M. Desautels a été nommé à titre de vérificateur général du Canada en 1991, poste qu'il a occupé jusqu'en 2001. À ce titre, il a été notamment responsable de la vérification des états financiers du gouvernement canadien, des gouvernements territoriaux et de nombreuses sociétés d'État.

L'Ordre des comptables agréés du Québec et l'Institut des comptables agréés de l'Ontario lui ont décerné le titre de membre d'honneur (Fellow), en 1986 et 1991 respectivement, et plus récemment, il a reçu des doctorats honorifiques de l'Université d'Ottawa, de l'Université Waterloo et de l'Université Saint-Paul et a également été nommé Officier de l'Ordre du Canada.

M. Desautels est notamment membre des conseils d'administration et président des comités de vérification de Bombardier inc. et du Groupe Jean Coutu (PJC) inc. Il a été membre du conseil d'administration et président du comité de vérification de Alcan inc. jusqu'en novembre 2007.

12.4 Politiques et procédures d'approbation préalable

Au cours de l'exercice, le comité de vérification a revu la politique de la Banque relativement aux services pouvant être rendus par son vérificateur externe. Cette politique précise les procédures d'approbation préalable des services non liés à la vérification rendus par le vérificateur de la Banque. La politique interdit normalement à la Banque d'engager son vérificateur pour fournir certains services non liés à la vérification à la Banque et à ses filiales, dont notamment les services liés à la tenue des livres comptables ou d'autres services liés aux états financiers, à la conception et à l'implantation de système d'information financière, aux services d'évaluation, d'actuariat, de vérification interne, de banque d'investissement, aux fonctions de gestion ou de ressources humaines et aux services juridiques. La politique permet à la Banque de retenir les services du vérificateur externe pour des services non liés à la vérification, dans certains cas, seulement si les services ont été approuvés au préalable par le comité de vérification. De plus, la politique prévoit certaines restrictions relatives à l'embauche de personnel ayant travaillé pour le vérificateur externe.

12.5 Honoraires pour les services du vérificateur externe (ventilés par catégorie)

Le tableau suivant présente par catégorie les honoraires facturés par le vérificateur externe Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour les exercices terminés les 31 octobre 2007 et 2006.

Catégorie d'honoraires	2007 (\$)	2006 (\$)
Honoraires de vérification	1 712 100	1 672 300
Honoraires pour services liés à la vérification	119 800	148 500
Honoraires pour services fiscaux	29 700	-
Autres honoraires	364 500	213 500
Total	2 226 100	2 034 300

« **Honoraires de vérification** » incluent les honoraires totaux de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour la vérification des états financiers consolidés annuels, les examens des états financiers intermédiaires, les autres vérifications et dépôts réglementaires, ainsi que les honoraires relatifs aux consultations portant sur les normes de comptabilité et de divulgation financière.

« **Honoraires pour services liés à la vérification** » incluent le total des honoraires de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des services de certification ou d'autres services liés accomplis traditionnellement par les vérificateurs indépendants, dont notamment la vérification de diverses fiducies et autres entités exigée dans le contexte de la titrisation de créances hypothécaires.

« **Honoraires pour services fiscaux** » incluent les honoraires totaux de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des conseils d'ordre fiscal, autre que le temps consacré à la revue des impacts fiscaux dans le cadre des vérifications et examens portant sur les états financiers.

« **Autres honoraires** » incluent le total des honoraires de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour tous les services autres que ceux rapportés dans les catégories d'honoraires de vérification, d'honoraires pour services liés à la vérification et d'honoraires pour services fiscaux, notamment les services de traduction et de redressement d'entreprises aux termes de nominations privées en vertu de sûretés détenues par la Banque.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la Banque sont disponibles sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com) ainsi que sur le site Web de la Banque (www.banquelaurentienne.ca).

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de plans de rémunération sous forme de titres de participation, le cas échéant, dans la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers et le rapport de gestion établis pour le dernier exercice de la Banque.

La Banque fournira à toute personne ou société en faisant la demande auprès de la vice-présidente exécutive, Affaires corporatives et Secrétaire de la Banque, 1981, avenue McGill College, 20^e étage, Montréal (Québec) H3A 3K3 :

- a) lorsque les titres de la Banque font l'objet d'un placement dans le cadre d'un prospectus simplifié provisoire ou d'un prospectus simplifié :
 - (i) un exemplaire de la notice annuelle de la Banque et un exemplaire de tout document ou des pages pertinentes de tout document qui y sont intégrés par renvoi;
 - (ii) un exemplaire des états financiers comparatifs de la Banque pour son dernier exercice financier pour lequel des états financiers ont été déposés, le rapport du vérificateur sur ces états financiers et un exemplaire des états financiers intermédiaires les plus récents que la Banque a déposés, le cas échéant, pour toute période postérieure à son dernier exercice financier;
 - (iii) un exemplaire de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque portant sur son assemblée annuelle des actionnaires la plus récente à laquelle il y a eu élection d'administrateurs, ou un exemplaire de tout document annuel déposé en lieu et place de cette circulaire, suivant le cas;
 - (iv) un exemplaire de tout autre document intégré par renvoi au prospectus simplifié provisoire ou au prospectus simplifié et que la Banque n'est pas tenue de fournir en vertu des sous-alinéas a) (i), (ii) ou (iii);
- b) et à tout autre moment, un exemplaire de tout document mentionné aux sous-alinéas a) (i), (ii) et (iii), pour lequel la Banque pourra exiger des frais raisonnables si la demande est faite par une personne ou une société qui n'est pas un porteur de titres de la Banque.

ANNEXE A

MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

1. Constitution

Le comité de vérification (le « comité ») est constitué par le conseil d'administration de la Banque afin d'appuyer le conseil dans l'exercice de ses fonctions en matière de surveillance et de communication et de divulgation.

Le comité doit revoir son mandat annuellement.

2. Nomination et composition

Le comité se compose d'au moins trois administrateurs.

Le conseil d'administration désigne, lors de la réunion du conseil qui suit l'assemblée annuelle, les administrateurs qui forment le comité de vérification et le président du comité. La majorité des membres du comité doit être constituée d'administrateurs qui n'appartiennent pas au groupe de la Banque. Aucun employé ou dirigeant de la Banque ou d'une filiale de celle-ci ne peut être membre du comité. Tous les membres du comité doivent rencontrer les exigences d'indépendance établies par le conseil et posséder des compétences financières prévues par le *Règlement 52-110 sur le comité de vérification*.

Les membres du comité demeurent en fonction jusqu'à la réunion du conseil qui suit l'assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'ils ne soient, dans l'intervalle, remplacés par décision du conseil.

3. Rémunération

Les membres du comité reçoivent pour leurs services la rémunération qui est déterminée par résolution du conseil.

4. Réunions

Le comité se réunit au moins une fois par trimestre.

Les réunions du comité peuvent être tenues sans avis, pourvu que les membres renoncent à tel avis, aussi souvent que les membres le jugent à propos et à l'endroit qu'ils déterminent.

Le président du comité, le président et chef de la direction, le chef de la direction financière, le responsable de la vérification interne et le vérificateur externe peuvent demander à ce qu'une réunion soit convoquée.

Le vérificateur externe reçoit avis des réunions du comité et peut y assister s'il le désire.

5. Quorum

Le quorum aux réunions du comité est constitué de la majorité des membres.

6. Président

Le président du comité, tel que désigné par le conseil d'administration, préside les réunions du comité. En son absence, les membres présents peuvent élire parmi eux un président pro tempore.

Le vérificateur externe, le responsable de la vérification interne et le responsable de la conformité peuvent communiquer directement avec le président du comité

7. Procédure

La procédure aux réunions du comité est la même que celle suivie aux réunions du conseil d'administration.

8. Pouvoirs du comité

Dans le cadre de son mandat, le comité, s'il le juge opportun, peut :

- a) convoquer une réunion des administrateurs;
- b) communiquer avec ou rencontrer en séance privée tout cadre ou employé de la Banque de même que ses vérificateurs interne et / ou externe; et
- c) faire appel à des ressources externes et indépendantes de la Banque, en fixer et en payer la rémunération, conformément à la politique du conseil d'administration sur l'utilisation d'aviseurs externes.

9. Secrétaire

Le secrétaire de la Banque ou tout autre officier désigné par le président de la Banque accomplit en regard du mandat du comité les fonctions de secrétaire ainsi que celles que lui confie le président du comité.

10. Fonctions

Le comité s'acquitte de ses obligations réglementaires ainsi que les fonctions suivantes qui lui sont déléguées par le conseil et toutes autres fonctions qui peuvent lui être déléguées de temps à autre par le conseil :

10.1 Fonctions de surveillance

À l'égard du vérificateur externe :

- 10.1.1 recommander au conseil la nomination ou la destitution du vérificateur externe;
- 10.1.2 s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources du vérificateur externe, réviser et, le cas échéant, approuver son mandat et la lettre d'engagement et recommander sa rémunération au conseil;

- 10.1.3 s'assurer de la compétence et de l'indépendance de l'associé du cabinet de vérificateur externe responsable de la mission auprès de la Banque et s'assurer de sa rotation périodique;
- 10.1.4 s'assurer que la portée du plan de vérification est adéquate, que le plan de vérification est fondé sur les risques et qu'il traite des enjeux les plus importants, et que la fréquence d'examen du plan de vérification est adéquate;
- 10.1.5 surveiller les travaux du vérificateur externe et résoudre les désaccords entre la direction et le vérificateur externe;
- 10.1.6 examiner périodiquement le rendement du vérificateur externe;
- 10.1.7 établir des critères pour les services autres que de vérification que le vérificateur externe pourrait offrir, notamment les règles sur les situations où l'approbation préalable du comité est requise, et approuver au préalable les services, le cas échéant;
- 10.1.8 réviser et, le cas échéant, approuver les politiques d'engagement à l'égard des associés et des salariés et anciens associés et salariés des vérificateurs externes actuel et passés;

À l'égard des états financiers et rapports :

- 10.1.9 surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et s'assurer que les pratiques comptables de l'institution sont prudentes et convenables;
- 10.1.10 discuter avec le vérificateur externe de la qualité des états financiers et s'assurer que ceux-ci présentent fidèlement la situation financière, les résultats et les flux de trésorerie de la Banque;
- 10.1.11 discuter avec la direction et le vérificateur externe des résultats de la vérification, des états financiers et des documents connexes, du rapport de vérification et de toute préoccupation connexe du vérificateur externe;
- 10.1.12 rencontrer périodiquement le vérificateur externe, en l'absence de la direction, pour comprendre toutes les questions qui peuvent avoir été soulevées au cours de rencontres du vérificateur avec la direction dans le cadre de la vérification et la façon dont ces questions ont été résolues, et pour déterminer dans quelle mesure les pratiques comptables utilisées par la Banque sont appropriées compte tenu de l'importance de l'élément;
- 10.1.13 revoir la lettre de recommandation du vérificateur externe qui suit la vérification annuelle et les suivis qui y sont donnés, les changements importants aux politiques comptables, les principaux jugements de valeur qui sont à la base des rapports financiers et la façon dont ces rapports sont rédigés;

- 10.1.14 réviser les états financiers annuels et trimestriels, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et trimestriels, la notice annuelle et tout relevé précisé par les autorités réglementaires avant leur publication et en recommander l'adoption par le conseil, le cas échéant;
- 10.1.15 vérifier tous placements et opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Banque et portés à son attention par le vérificateur externe ou interne ou un dirigeant, incluant les prêts prévus à l'article 328 de la *Loi sur les banques*, et rencontrer le vérificateur externe pour en discuter;
- 10.1.16 recommander au conseil la déclaration de dividendes et revoir le communiqué de presse y afférant;
- 10.1.17 réviser et, le cas échéant, approuver les transferts d'impôt entre la Banque et ses filiales;
- 10.1.18 réviser et, le cas échéant, approuver, les états financiers des régimes de retraites offerts par la Banque à ses employés;

À l'égard de la fonction de vérification interne :

- 10.1.19 approuver la sélection du responsable de la vérification interne, s'assurer de sa compétence, de son indépendance, de la suffisance de ses ressources et de sa rémunération et réviser et, le cas échéant, approuver son mandat;
- 10.1.20 s'assurer que les activités de vérification interne ont un degré d'indépendance, un statut et une visibilité suffisantes et qu'elles font l'objet d'examens périodiques;
- 10.1.21 s'assurer que la portée du plan de vérification est adéquate, que le plan de vérification est fondé sur les risques et qu'il traite des enjeux les plus importants, et que la fréquence d'examen du plan de vérification est adéquate;
- 10.1.22 discuter avec le responsable de la vérification interne de ses constatations et recommandations importantes et en effectuer le suivi;
- 10.1.23 examiner périodiquement le rendement du responsable de la vérification interne;

À l'égard des contrôles internes :

- 10.1.24 s'assurer que la direction mette en place des systèmes appropriés de contrôles internes et d'information de gestion, revoir, évaluer et approuver ces systèmes et s'assurer de leur intégrité et de leur efficacité, incluant les éléments faisant partie de toute certification exigée par la réglementation;

- 10.1.25 rencontrer le vérificateur externe, le responsable de la fonction de vérification interne ainsi que la direction pour discuter de l'efficacité des systèmes de contrôles internes et d'information de gestion mis en place ainsi que des mesures prises pour rectifier les faiblesses et défaillances importantes relevées;
- 10.1.26 s'assurer que la direction établisse des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification et concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les employés, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou de vérification et, notamment, réviser et, le cas échéant, approuver la politique sur le traitement des plaintes et commentaires portant sur les pratiques douteuses en matière comptable et s'assurer de son respect;

À l'égard de la conformité :

- 10.1.27 réviser et, le cas échéant, recommander au conseil d'approuver la politique en matière de conformité et s'assurer de son respect;
- 10.1.28 réviser et, le cas échéant, approuver la politique en matière de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes et s'assurer de son respect;
- 10.1.29 approuver la sélection du responsable de la conformité, s'assurer de sa compétence, de son indépendance et de la suffisance de ses ressources et de sa rémunération;
- 10.1.30 s'assurer que les activités de conformité ont un degré d'indépendance, un statut et une visibilité suffisantes et qu'elles font l'objet d'examen périodiques;
- 10.1.31 discuter avec le responsable de la conformité de ses constatations et recommandations importantes et en effectuer le suivi;

À l'égard des organismes de surveillance :

- 10.1.32 rencontrer les autorités réglementaires, discuter de leurs constatations et recommandations et en effectuer le suivi.

10.2 Fonctions de communication et de divulgation

- 10.2.1 réviser et, le cas échéant, approuver la façon dont les actionnaires et autres parties intéressées peuvent communiquer avec la Banque;
- 10.2.2 s'assurer que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication faite au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers et s'assurer de leur efficacité et, notamment, réviser et, le cas échéant, recommander au conseil d'approuver la politique de divulgation de l'information financière et s'assurer de son respect;

10.2.3 faire rapport aux actionnaires sur la performance de la Banque.

11. Rapport

Le comité fait rapport de ses activités au conseil d'administration, verbalement lors de la réunion du conseil suivant d'ordinaire celle du comité, et par écrit lors de la réunion subséquente du conseil.

Le comité fait également rapport de ses activités annuellement aux actionnaires en relation avec l'assemblée annuelle des actionnaires.